

5M INVEST
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 42, Route de la Roche
73370 LE BOURGET DU LAC
817 994 775 RCS CHAMBERY

EXTRAIT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 10 DÉCEMBRE 2025

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, comme conséquence de l'adoption de la résolution précédente, décide, sous la condition suspensive de la réalisation de l'apport autorisé, que l'article 8 des statuts sera, de plein droit, remplacé par les dispositions ci-après :

« ARTICLE 8 - PARTS SOCIALES

Les parts sociales sont attribuées en totalité à la société 5M IZEAUX.

Conformément à la loi, l'associée unique déclare expressément que lesdites parts ont toutes été souscrites et qu'elles sont libérées en totalité. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide de supprimer les comparutions, le détail des apports, la mention des premiers gérants et l'article 31, afférents à la constitution des statuts.

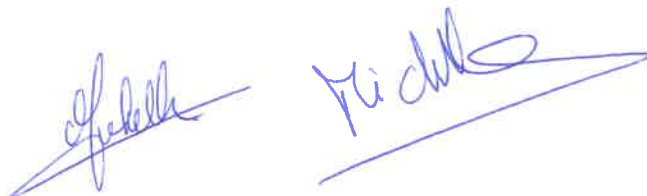
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme par la gérance.

Two handwritten signatures in blue ink, one on the left and one on the right, both appearing to be in cursive script.